

**ADREA**  
mutuelle

— une mutuelle du —

**GROUPE**  
**AÉSIO**

**ÉPARGNE  
COLLECTIVE**



**PASSEPORT  
PEE-PERCO**

**#ChaqueJourÊtreBien**

C'est proposer une épargne collective performante à ses salariés

**adrea.fr**



santé · prévoyance · épargne · retraite



# — Le passeport PEE-PERCO —

## avec ADRÉA Mutuelle

Le PEE (Plan d'Épargne Entreprise) et le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) : des solutions performantes en épargne collective pour se constituer une réserve en valeurs mobilières dans un cadre fiscal et social avantageux.

### L'ACCOMPAGNEMENT ADRÉA MUTUELLE

- **Un conseiller ADRÉA Mutuelle dédié** pour la protection sociale globale de votre entreprise.
- **Une assistance** lors de la mise en place du dispositif d'épargne et/ou d'un plan d'intéressement pour les bénéficiaires<sup>(1)</sup>.
- **Une communication régulière** pour une gestion optimale de votre dispositif d'épargne collective.

### LES AVANTAGES DU PASSEPORT PEE-PERCO



#### POUR VOTRE ENTREPRISE

##### FISCALITÉ

- Une **exonération de cotisations** sociales patronales sur votre abondement (hors forfait social, en fonction de l'effectif de votre entreprise).
- Un **abondement déductible du résultat** imposable de votre entreprise.

##### FIDÉLISATION

- Un **outil de politique sociale** grâce à l'optimisation des moyens de rémunération et de fidélisation.

##### SOUPLESSE

- Un **budget maîtrisé** : l'abondement peut être révisé chaque année en fonction des résultats de l'entreprise.
- Une **mise en place simple** et un **fonctionnement souple**.



#### POUR LES BÉNÉFICIAIRES<sup>(1)</sup>

##### FISCALITÉ

- Une **exonération de cotisations sociales salariales** (hors CSG-CRDS) et d'impôt sur le revenu pour l'abondement, l'intéressement et la participation placés sur un Plan d'Épargne.
- Une **fiscalité avantageuse** à la sortie.

##### ÉPARGNE

- La **constitution d'un capital** pour un projet à moyen / long terme.

##### SOUPLESSE

- Des **versements en toute souplesse**.
  - Des **possibilités de déblocage anticipé** : disponibilité aux moments clés de la vie.

<sup>(1)</sup> Le chef d'entreprise et ses salariés (dès 1 salarié)

# Les dispositifs

## PEE

- Mise en place à **l'initiative du chef d'entreprise** ou dans le cadre d'une **négociation collective** (accord).
- **Indisponibilité des sommes placées sur le PEE** : 5 ans (sauf 9 cas légaux de déblocage anticipé, voir ci-dessous).

## PERCO

### DISPOSITIF IDENTIQUE AU PEE SAUF :

- **Indisponibilité des sommes placées sur un PERCO** : jusqu'au départ à la retraite (sauf 5 cas légaux de déblocage anticipé, voir ci-dessous).
- **Plafond de l'abondement** : 16% du PASS<sup>(2)</sup> (6 483 € en 2019).

## MODES D'ALIMENTATION PEE-PERCO

- **Versement volontaire** du bénéficiaire.
- Tout ou partie des **primes d'intéressement**.
- **Épargne temps**.
- Tout ou partie des sommes attribuées au titre de la **participation**.
- **Sommes transférées** d'autres dispositifs similaires.
- **Abondement de l'entreprise** : maximum 3 fois le versement du salarié dans la limite de : 8% du PASS<sup>(2)</sup> sur le PEE, 16% du PASS<sup>(2)</sup> sur le PERCO.
- **Spécificité PERCO** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les employeurs ont également la possibilité d'effectuer des «versements périodiques unilatéraux». Le montant total des versements périodiques ne peut dépasser 2% du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale. Ces versements sont pris en compte pour apprécier :
  - le plafond global d'abondement de 16% du plafond par an et par salarié ;
  - le plafonnement des sommes versées par l'employeur au triple de la contribution du bénéficiaire.

## LES CAS DE DÉBLOCAGE

	PEE 9 cas de déblocage anticipé	PERCO 5 cas de déblocage anticipé
<b>Acquisition, construction ou agrandissement</b> (uniquement PEE) de la résidence principale ou <b>remise en état</b> si elle a été endommagée suite à une catastrophe naturelle	✓	✓
Situation de <b>surendettement</b> du bénéficiaire	✓	✓
<b>Invalidité</b> de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégorie du bénéficiaire, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne liée par PACS	✓	✓
<b>Décès</b> du bénéficiaire ou de son conjoint ou de la personne liée par PACS	✓	✓
<b>Expiration</b> des droits à l'allocation <b>chômage</b> en cas de licenciement		✓
<b>Cessation</b> du contrat de travail	✓	
<b>Mariage</b> de l'intéressé, <b>PACS</b>	✓	
<b>Arrivée au foyer</b> d'un 3 <sup>e</sup> enfant et des suivants	✓	
<b>Divorce, dissolution du PACS</b> lorsque l'intéressé conserve la garde d'au moins un enfant	✓	
<b>Création</b> ou <b>reprise</b> d'une entreprise (salarié, enfants, conjoint, personne liée par PACS)	✓	

<sup>(2)</sup> PASS 2019 : 40 524 €

# PEE-PERCO

le bon choix

Dans l'objectif de permettre le développement de la mise en place des dispositifs d'épargne salariale, la loi de financement de la Sécurité sociale 2019 a allégé leur coût. Quelle que soit la nature des sommes abondées (intéressement, participation, versements libres, transferts), celles que verse l'entreprise de moins de 50 salariés bénéficient désormais de la suppression du forfait social.

À noter, les entreprises employant au moins 50 salariés et moins de 250 salariés ne sont pas assujetties au forfait social pour les sommes versées au titre de l'intéressement.

## Augmentation de salaire 1 000 €

## Abondement sur le PEE 1 000 €

Incidence pour l'employeur			
Charges patronales	500 €	Charges patronales	0 €
Forfait social	0 €	Forfait social	0 € <sup>(4)</sup>
<b>Coût total employeur</b>	<b>1 500 €</b>	<b>Coût total employeur</b>	<b>1 000 €</b>
Incidence pour le salarié			
Charges salariales	200 €	Charges salariales	0 €
<b>CSG-CRDS</b>	<b>97 €</b>	<b>CSG-CRDS</b>	<b>97 €</b>
Versement net	703 €	Versement net	903 €
Impôt sur le revenu <sup>(3)</sup>	98 €	Impôt sur le revenu <sup>(3)</sup>	0 €
<b>Gain réel pour le salarié</b>	<b>605 €</b>	<b>Gain réel pour le salarié</b>	<b>903 €</b>
Taux d'efficacité	40%	Taux d'efficacité	90%

<sup>(3)</sup> Hypothèse taux marginal d'imposition à 14%

<sup>(4)</sup> Cet exemple illustre une situation pour une entreprise employant moins de 50 salariés.

## PEE > PERCO LE DOUBLÉ GAGNANT

### PEE

### PERCO

En 2019	
<b>Versement du salarié sur un PEE</b>	<b>1 000 €</b>
Abondement de l'entreprise (dans la limite de 8% PASS <sup>(5)</sup> ) net de CSG-CRDS	3 000 €
Épargne placée <sup>(6)</sup>	4 000 €
Épargne constituée après 5 ans (sur la base d'un rendement annuel simulé de 1%)	4 200 €

En 2025	
<b>Transfert du PEE vers un PERCO</b>	<b>4 200 €</b>
Nouvel abondement de l'entreprise (16% PASS <sup>(5)</sup> )	6 483 €
<b>Épargne placée immédiatement<sup>(6)</sup></b>	<b>10 683 €</b>



**POUR 1 000 € INVESTIS EN 2019,**  
le bénéficiaire dispose d'une épargne de 10 683 € sur son PERCO en 2025.

<sup>(5)</sup> Estimation réalisée sur la base du PASS 2019 (40 524 €) - <sup>(6)</sup> Hors frais sur versement ou frais d'arbitrage

**EPSENS**

**UN PARTENAIRE RECONNU ET CERTIFIÉ**

Fort de près de **50 ans d'expérience**, Epsens a mis son expertise au service d'ADRÉA Mutuelle pour concevoir ensemble des **dispositifs d'épargne salariale complets et performants**.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la plateforme de gestion administrative est **certifiée ISO 9001**. Cette certification garantit un **haut niveau de qualité et de services**, dans l'intérêt exclusif du client.



**UNE OFFRE FINANCIÈRE SOLIDE ET SÉCURISÉE**  
ADRÉA Mutuelle vous propose une gamme de fonds conçue pour que corresponde, à chaque allocation d'actifs, un **risque optimisé**, en fonction de l'horizon de placement choisi par le bénéficiaire.

## **ADRÉA MUTUELLE, LA GARANTIE D'UNE COMMUNICATION CLAIRE ET COMPLÈTE**

- Lors du versement, les bénéficiaires sont **guidés dans leur choix de placement**.
- À chaque mouvement (versement, déblocage et arbitrage) le bénéficiaire reçoit un **avis d'opération**.
- En début d'année, le bénéficiaire est **informé par une situation de compte récapitulative**.
- Un accès en ligne est disponible, pour chaque bénéficiaire, grâce à un **code personnel**.
- Une application smartphone est téléchargeable pour **suivre son épargne au quotidien**.
- Les **éléments du livret d'épargne salariale** sont mis à disposition à chaque arrivée ou départ de l'entreprise.
- Un **site de gestion des comptes** est dédié à votre entreprise.

# S'engager

Acteur majeur de la protection sociale, **ADRÉA Mutuelle** s'engage chaque jour aux côtés des entreprises et de leurs salariés.

Notre priorité est de vous assurer des soins de qualité et de garantir à tous une protection santé optimale au meilleur prix.

En initiant une démarche responsable, **ADRÉA Mutuelle** invite chacun à être acteur de sa propre santé et solidaire d'un système de soins qu'il faut préserver.

Pour en savoir plus sur NOS OFFRES D'ÉPARGNE-RETRAITE, votre conseiller ADRÉA Mutuelle vous accompagne au **0 969 397 039** (appel non surtaxé)

## ADRÉA ET LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

- ADRÉA Mutuelle est l'un des principaux acteurs mutualistes interprofessionnels adhérent à la Mutualité Française (FNMF).
- 1<sup>er</sup> mouvement d'utilité sociale en santé et en protection sociale, la FNMF représente plus de 38 millions de personnes protégées sur le territoire national.

Plus de  
**12 000**

entreprises adhérentes,  
de la petite entreprise  
au grand groupe

**46 M€**

de chiffre d'affaires  
en prévoyance,  
épargne, retraite  
(hors taxes)

Plus  
d'**1M**

de personnes  
protégées par  
ADRÉA Mutuelle

**ADRÉA**  
mutuelle

— une mutuelle du —

**GROUPE**  
**AÉSIO**

**593 M€**

de chiffre d'affaires  
en santé  
(hors taxes)

Un ratio  
de plus de  
**300%**

de marge  
de Solvabilité II

Plus de  
**130 000**

professionnels  
indépendants

Plus de  
**90**

agences  
de proximité

Chiffres au 31/12/2017

santé · prévoyance · épargne · retraite